

**Délibération N°8**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,  
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.  
BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que, conformément  
à une délibération en date du 14 Octobre 2021, la Communauté de  
Communes a signé une convention avec INITIATIVE ALLIER.

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner à la création, à  
la reprise et au développement d'entreprises sur le département de  
l'Allier et en particulier sur notre territoire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de  
Lapalisse, les actions ont permis de soutenir 8 projets sur les trois  
dernières années, mobilisant 58 000 € de prêts d'honneur, et  
contribuant au maintien ou à la création de 18 emplois. Ces résultats  
encourageants, témoignent de l'importance de maintenir un  
accompagnement fort pour répondre aux besoins croissants des  
entrepreneurs.

Aussi, l'association INITIATIVE ALLIER sollicite le  
renouvellement de cet accompagnement pour une durée de 3 ans, sur  
la base de 0,30 € par habitant, soit un montant annuel de 2 536 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la reconduction du partenariat avec INITIATIVE  
ALLIER pour une période de 3 ans à compter du 1er Janvier 2025,

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : **25**

PRESENTS : **23**

VOTANTS : **24**

**OBJET :**

**INITIATIVE ALLIER  
ADHESION  
RENOUVELLEMENT.**

- d'accepter en contrepartie le versement à INITIATIVE ALLIER  
d'une contribution de 2 536 € par an,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents  
visant à formaliser ce partenariat,

- de charger Monsieur le Président d'inscrire cette somme au  
Budget.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 20 DEC. 2024  
Publié ou Notifié  
le : 17 DEC. 2024  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"~~